



MAIRIE de Les Chapelles-Bourbon

République Française

Département de Seine et Marne - Arrondissement de Melun - Canton de Fontenay-Trésigny

Arrêté municipal n° 34 - 2025

Arrêté de police de la circulation

Le Maire de la commune de Les Chapelles-Bourbon,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VU la demande d'arrêté de police de la circulation du 04 décembre 2025 par l'entreprise **TPSM - avenue Blaise Pascal – 77 550 – Moissy Cramayel**

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu **à partir du 05 janvier 2026 pour 90 jours calendaires, pour les travaux de réseau BASE VIE – angle rue Etienne Jodelle – rue du Limodin.**

ARRÊTE

Article 1^{er} :

autorise la société TPSM pour le SDESM à procéder aux travaux de réseau BASE VIE – angle rue Etienne Jodelle – rue du Limodin.

Article 2 :

- Mise en place d'une déviation (plan ci-joint)

Article 3 :

- Interdiction de stationner, de dépasser pour les véhicules légers et poids lourds
- Vitesse de circulation à 30 km/h
- Pose, maintien et retrait de la signalisation spécifique au chantier effectués par l'entreprise.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié à la Mairie, inscrit au registre des actes et copie sera adressée :

- Au Conseil Général, circulation routière – Vert Saint Denis
- POMPIERS Tournan en brie et Fontenay-Trésigny
- Gendarmerie de Mortcerf

Fait à Les Chapelles-Bourbon,
Le 06 décembre 2025
L'Adjoint au Maire,
Jacques COCHAUD



Mairie – Place de la mairie – 77610 Les Chapelles-Bourbon

Tél : 01.64.07.10.09 Mail : leschapellesbourbon@orange.fr site : www.leschapellesbourbon.fr



Annee' à l'ecole
n° 34-2025

